

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
26 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 25 juillet 2016, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les observations formulées par le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine au sujet de la visite illégale effectuée le 25 juillet 2016 par le Premier Ministre de la Fédération de Russie, Dmitry Medvedev, dans la République autonome de Crimée (Ukraine) qui est provisoirement occupée (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 25 juillet 2016 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Observations du Ministre des affaires étrangères  
de l'Ukraine au sujet de la visite illégale effectuée  
par le Premier Ministre de la Fédération de Russie,  
Dmitry Medvedev, dans la République autonome  
de Crimée (Ukraine) qui est provisoirement occupée**

Le Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine dénonce la visite effectuée le 25 juillet 2016 par le Premier Ministre russe, Dmitry Medvedev, en territoire ukrainien, qui n'a pas été coordonnée avec les autorités ukrainiennes.

Cette nouvelle visite du dirigeant russe dans la République autonome de Crimée, qui fait partie intégrante de l'Ukraine, prouve que la Fédération de Russie ne respecte aucunement la Charte des Nations Unies, la résolution 68/262 de l'Assemblée générale sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la Déclaration de Bakou, les résolutions de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autres principes et normes du droit international.

La République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol ont toujours fait partie du territoire de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues et continueront d'en faire partie. Ce fait est admis par l'ensemble du monde civilisé, qui a évalué comme il se devait les agissements de la Fédération de Russie et continue de prendre les mesures restrictives appropriées.

Par conséquent, toute tentative de la part des responsables russes de qualifier ces « visites » de simples déplacements internes est vaine.

---